

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 17 novembre 2008

Présents: Hubert Dethurens, maire. Catherine Koumrouyan et Philippe Lädemann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet, Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Excusé: Bradley Stillwagon.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008
2. Approbation du budget de fonctionnement 2009
3. Communications de l'exécutif
4. Divers
5. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h45 et remercie les conseillères et les conseillers de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans remarque particulière.

2. Approbation du budget de fonctionnement 2009

Le maire rappelle que le budget de fonctionnement 2009 a été présenté de manière détaillée lors de la séance du 27 octobre 2008 au cours de laquelle les conseillères et les conseillers ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient. En outre, chacun(e) a eu la possibilité de rencontrer le maire ou le secrétaire-comptable pour demander des explications complémentaires.

Il évoque d'une manière générale les principaux chiffres composant ce budget et rappelle que, selon la volonté unanime du Conseil, ce budget a été établi sur la base d'un taux du centime additionnel à 46.

Aucune autre question n'étant posée, le budget de fonctionnement et le plan des investissements pour l'année 2009 sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit par dix voix, selon la délibération suivante:

**APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2009
ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS
AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Vu les articles 30, al.1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2009, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 2'144'085.-- aux charges et de Fr. 2'176'900.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 32'815.--

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 46 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 0.-- aux dépenses et de Fr. 0.-- aux recettes,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 318'235.-- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 32'815.-- ce qui fait ressortir un excédent de financement des investissements de Fr. 351'050.--

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS,**

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr. 2'144'085,- aux charges et de Fr. 2'176'900.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 32'815.--,

2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 46 centimes,

3. d'autoriser le maire à renouveler en 2009 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

3. Communications de l'exécutif

- **Mesures de sécurité dans la commune:** A la suite de la visite d'un représentant de la Direction générale de la Mobilité, nous avons reçu les réponses suivante à nos diverses demandes.

- a) L'accotement en talus herbeux situé à l'arrêt du bus L à la hauteur du manège de la Gambade n'est pas de leur ressort. Ils nous suggèrent d'écrire au directeur de la voirie cantonale pour tenter de résoudre ce problème.
- b) La marque d'un signe "stop" sur le chemin à la sortie du manège "La Gambade" est également refusée car il s'agit d'un chemin privé.
- c) La pose de panneaux "Attention cavaliers" à cet endroit n'est pas possible en vertu de l'article 12 de l'ordonnance sur la signalisation routière qui stipule que ce genre de panneaux annonce uniquement la présence sur la chaussée d'animaux non surveillés.
- d) La pose d'un miroir bi-directionnel au débouché du chemin des Reblets sur la rue de la Maison-Forte est par contre acceptée. Ce miroir sera placé, entretenu et réparé aux frais de la commune.

- **Dates des prochaines séances du Conseil municipal.** Les dates suivantes sont arrêtées pour le premier semestre 2009: 2 février, 9 mars, 20 avril (présentation des comptes 2008), 11 mai (approbation des comptes 2008) et 8 juin.
- **Vin chaud de fin d'année.** Catherine Koumrouyan propose que la commune invite la population à un vin chaud, sur la place du village, pendant les fêtes de fin d'année. La date exacte n'est pas encore déterminée: 31 décembre, 1^{er} janvier, autre ? Elle demande qui serait prêt à y participer. A première vue, cette proposition ne déclenche pas un enthousiasme délirant. Nous en reparlerons lors de la séance prévue le 8 décembre.
- **Journées de ski.** Jean Batardon va se renseigner auprès des enseignants pour connaître les dates de leurs camps de ski et il nous proposera deux dates lors de la prochaine séance.
- **Nouveau site internet.** Catherine Koumrouyan informe le Conseil que le site de la commune a été revu et amélioré et qu'il sera très prochainement en ligne. Nous en informerons la population par un tous-ménages.
- **Jardin d'enfants.** Catherine Koumrouyan rappelle que l'inauguration du jardin d'enfants est prévue pour le 20 novembre à 18 heures et que les conseillers y seront les bienvenus.
- Jean Batardon signale que la bande cyclable qui a été posée sur la route reliant Laconnex à Cartigny ne sécurise absolument pas les cyclistes et pourrait même s'avérer dangereuse. Le maire est entièrement d'accord avec lui et il en a averti M. Gulyas, de la Direction générale de la Mobilité, en le priant instamment de transmettre nos inquiétudes aux services compétents.

- **Chêne bicentenaire sur la route du Coteau.** Cet arbre magnifique est malade et le maire informe le Conseil qu'il a mandaté un spécialiste afin de savoir comment nous pouvons le sauver. Il tiendra le Conseil informé du résultat de cette démarche.

4. Divers

Laurent Thévenoz parle de petit vandalisme vers l'abribus situé en face de chez lui. Il est intervenu personnellement mais la meilleure solution serait de connaître l'identité de ces adolescents afin que nous puissions nous adresser à leurs parents.

Yves Mermet présente quelques devis pour l'achat de matériel pour notre Compagnie de pompiers. Le maire l'autorise à aller de l'avant.

Benjamin Huberman informe le Conseil que la traditionnelle fête de l'Escalade organisée par le F.C. Laconnex aura lieu cette année le 13 décembre sur la place du village. Le maire l'informe que, comme de coutume, la commune prendra à sa charge la location de la tente et une partie du cachet du DJ. Benjamin nous dit aussi qu'il y aura les "Legroup" qui animeront la fête et souhaite une garantie communale en cas de déficit. Le maire le rassure et l'autorise à aller de l'avant.

5. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

Le maire lève la séance à 19h45.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de maire